



AUTORISATION CLUB 2021-2022 :

DEBUT DES ENTRAINEMENTS :

Les parents accompagnant leur enfant à l'entraînement et aux matchs doivent s'assurer de la présence de l'éducateur. En cas d'absence de celui-ci, le club ne peut être tenu responsable de tout incident impliquant votre enfant.

Je soussigné(e) Mr, Mme, responsable légal de l'enfant, avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

AUTORISATION DE SORTIE 2021-2022 :

Je soussigné(e) Mr, Mme, responsable légal de l'enfant (Cocher la mention souhaitée) :

- Autorise
- N'autorise pas

Mon enfant à venir seul à ses entrainements ou matchs de handball aux gymnases (Halle Jacques Mazzuca et Gymnase Jean Landré) et à repartir seul du gymnase après la fin de ses entrainements ou matchs de handball.

Fait-le :
...../...../.....

Signature précédée de la mention
« lu et approuvée » :